

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 4 août 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 4 août 2015 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
André Turmel
Jean-Guy Gosselin

Sont absents :

Monsieur le Maire : Harold Gagnon

Monsieur le conseiller : Sylvain Drouin

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Mme Judith Leblond.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2015.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Adjudication - Émission par billets au montant de 981 600 \$ - Refinancement des règlements d'emprunt numéros 98-2009 et 99-2009.
 - 4.2 Modalité de l'émission par billets au montant de 981 600 \$ - Refinancement des règlements d'emprunt numéros 98-2009 et 99-2009.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 153-2015 concernant la prévention incendie sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.
6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1 Demande à la MRC des Etchemins de modifier son schéma d'aménagement pour que la Municipalité de Lac-Etchemin puisse accroître son périmètre urbain afin de permettre une première phase pour le projet domiciliaire de M. Doris Beaudoin.
 - 6.2 Programme "Anxiété Zéro" pour l'installation de bornes électriques.
 - 6.3 Adoption du règlement numéro 154-2015 amendant le règlement numéro 147-2015 relatif à l'implantation d'un programme d'accès à la propriété pour

les personnes de 40 ans et moins, célibataires ou en famille, à titre de résident permanent et pour l'acquisition ou la construction d'une première résidence sur le territoire municipal.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Autorisation de signature - Protocole d'entente avec l'association du "Hockey mineur des Etchemins" pour la saison 2015-2016.
- 7.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente avec le Club de patinage artistique "Les Patineurs Volants" pour la saison 2015-2016.
- 7.3 Modification du montant du financement du système de gestion du réseau de l'éclairage pour la glace à l'aréna municipal.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

- 8.1 Motion de félicitations - Mme Jeanne Chamberland-Rochefort.
- 8.2 Motion de remerciements pour les commanditaires du camp de jour.

- 9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

- 10. Lecture de la correspondance.

- 11. Affaires nouvelles :
 - 11.1 Souscription(s) diverse(s) :
 - a)
 - b)

- 12. Période d'intervention des membres du conseil.

- 13. Période de questions des citoyens.

- 14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, Mme Judith Leblond, maire suppléant ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin».

149-08-2015

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

150-08-2015
3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2015 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2015, tel que rédigé par l'assistant greffier.

Adoptée à l'unanimité.

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

151-08-2015
4.1

ADJUDICATION - ÉMISSION PAR BILLETS AU MONTANT DE 981 600 \$ - REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 98-2009 ET 99-2009

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 11 août 2015 au montant de 981 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 98-2009 et 99-2009. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

MONTANTS	TAUX	ÉCHÉANCES
186 000 \$	2,13 %	11 août 2016
191 000 \$	2,13 %	11 août 2017
196 400 \$	2,13 %	11 août 2018
201 200 \$	2,13 %	11 août 2019
207 000 \$	2,13 %	11 août 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité.

152-08-2015
4.2

MODALITÉ DE L'ÉMISSION PAR BILLETS AU MONTANT DE 981 600 \$ - REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 98-2009 ET 99-2009

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite emprunter par billets un montant total de 981 600 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS	POUR UN MONTANT DE \$
98-2009	281 100

98-2009	281 100
99-2009	209 700
99-2009	209 700

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin avait, le 10 août 2015, un montant de 981 600 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 780 900 \$, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements numéros 98-2009 et 99-2009;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET
RÉSOLU :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 981 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 98-2009 et 99-2009 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire suppléant Judith Leblond et le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault;

QUE les billets soient datés du 11 août 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	186 000 \$
2017	191 000 \$
2018	196 400 \$
2019	201 200 \$
2020	207 000 \$

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin emprunte 981 600 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

153-08-2015
5.1

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 153-2015 CONCERNANT LA
PRÉVENTION INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
LAC-ETCHEMIN**

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 153-2015 le 31 juillet 2015;

Considérant que lors de la présentation de l'avis de motion à la séance ordinaire du 7 juillet 2015, une demande de dispense de la lecture lors de l'adoption a été présentée;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 153-2015 et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE Conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 153-2015, tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

154-08-2015
6.1

DEMANDE À LA MRC DES ETCHEMINS DE MODIFIER SON SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN PUISSE ACCROÎTRE SON PÉRIMÈTRE URBAIN AFIN DE PERMETTRE UNE PREMIÈRE PHASE POUR LE PROJET DOMICILIAIRE DE M. DORIS BEAUDOIN

Considérant que M. Beaudoin a présenté au Conseil municipal un projet de développement domiciliaire sur son lot 3 602 602 situé entre la route 277 et la rue Dallaire;

Considérant que ledit terrain est situé juste à la limite du périmètre urbain et que ce dernier serait une suite logique de l'expansion urbaine de la municipalité;

Considérant que la municipalité avait antérieurement préparé un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour ce secteur;

Considérant le fait qu'il existe présentement d'autres développements domiciliaires au sein du périmètre urbain de la municipalité ayant encore quelques places de disponibles (ceux-ci se verront bientôt complétés à plus de 75%) et qu'il serait judicieux de préparer de nouveaux espaces domiciliaires dans le périmètre urbain pour continuer à répondre adéquatement à la demande;

Considérant qu'avant de pouvoir permettre ce nouveau développement, la municipalité se doit d'accroître son périmètre urbain et pour se faire, le schéma d'aménagement se doit d'être amendé;

Considérant que le projet de M. Beaudoin a été présenté au Conseil municipal et que celui-ci est favorable audit projet;

Considérant que le projet de M. Beaudoin est divisé par phases prévoyant des espaces domiciliaires qui seraient possiblement remplis après une période d'environ deux (2) années entre chacune des phases;

Considérant qu'il y a des espaces non-utilisés dans le périmètre urbain, qui ne seront jamais exploités et qui pourraient être récupérés pour ces fins;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin demande à la MRC des Etchemins de modifier son schéma d'aménagement afin de prévoir un espace pour le développement

domiciliaire de M. Beaudoin en commençant par une première phase en utilisant en partie la superficie résiduelle des endroits non-utilisées.

Adoptée à l'unanimité.

155-08-2015
6.2

PROGRAMME "ANXIÉTÉ ZÉRO" POUR L'INSTALLATION DE BORNES ÉLECTRIQUES

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin s'est dotée d'une signature écotouristique et qu'elle désire demeurer avant-gardiste dans le domaine écologique;

Considérant que le programme "Anxiété Zéro" offre la possibilité d'obtenir des bornes électriques gratuitement et que ledit programme rejoint bien le créneau de la municipalité;

Considérant que la municipalité désire donner un service à cette clientèle;

Considérant que les seuls frais encourus sont ceux de l'installation;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE la municipalité désire participer au programme "Anxiété Zéro" afin d'installer jusqu'à trois (3) bornes électriques sur notre territoire.

Adoptée à l'unanimité.

156-08-2015
6.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 154-2015 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 147-2015 RELATIF À L'IMPLANTATION D'UN PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ POUR LES PERSONNES DE 40 ANS ET MOINS, CÉLIBATAIRES OU EN FAMILLE, À TITRE DE RÉSIDENT PERMANENT ET POUR L'ACQUISITION OU LA CONSTRUCTION D'UNE PREMIÈRE RÉSIDENCE SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le règlement numéro 154-2015 le 3 août 2015;

Considérant que, lors de la présentation de l'avis de motion à la séance ordinaire du 7 juillet 2015, une demande de dispense de la lecture lors de l'adoption a été présentée;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir lu le règlement numéro 154-2015 et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme, par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 154-2015 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

**DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE :**

157-08-2015
7.1

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC
L'ASSOCIATION DU "HOCKEY MINEUR DES ETCHEMINS" POUR LA
SAISON 2015-2016**

Considérant le désir commun de la municipalité et de l'association du "Hockey

mineur des Etchemins" de procéder par protocole d'entente à l'intérieur duquel sont définis les engagements des deux partenaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET
RÉSOLU :**

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'association du "Hockey mineur des Etchemins" relativement aux engagements de chacun pour la saison 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité.

158-08-2015
7.2

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE "LES PATINEURS VOLANTS" POUR LA
SAISON 2015-2016**

Considérant le désir commun de la Municipalité de Lac-Etchemin et le Club de patinage artistique "Les Patineurs Volants" de procéder par protocole d'entente à l'intérieur duquel sont définis les engagements des deux partenaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et le Club de patinage artistique "Les Patineurs Volants" relativement aux engagements de chacun pour la saison 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité.

159-08-2015
7.3

**MODIFICATION DU MONTANT DU FINANCEMENT DU SYSTÈME DE
GESTION DU RÉSEAU DE L'ÉCLAIRAGE POUR LA GLACE À L'ARÉNA
MUNICIPAL**

Considérant que l'achat du système de gestion du réseau de l'éclairage pour la glace à l'aréna municipal a été adopté par la résolution numéro 135-06-2015;

Considérant que le coût réel a été de 6 772 \$ plus taxes au lieu de 7 727,27 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET
RÉSOLU :**

QUE cette résolution abroge la résolution numéro 135-06-2015 en ce qui a trait au montant emprunté au fonds de roulement;

QUE la municipalité emprunte le montant net de 6 826,04 \$ à son fonds de roulement pour le financement du système de gestion du réseau d'éclairage sur une période de cinq (5) ans;

QUE ledit montant emprunté au fonds de roulement de la municipalité soit remboursé de la façon suivante soit 1 365,20 \$ en 2016 et 1 365,21 \$ en 2017, 2018, 2019 et 2020.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1

MOTION DE FÉLICITATIONS - MME JEANNE CHAMBERLAND-ROCHFORT

Monsieur le conseiller André Turmel présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de Mme Jeanne Chamberland-Rochefort qui célèbre, le 14 juillet dernier, son 100^e anniversaire de naissance. Le Conseil municipal désire ainsi offrir ses meilleurs vœux de santé et de bonheur à cette résidente lacetcheminoise pour ce jour mémorable de son centenaire.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Lac-Etchemin, le maire et les membres du Conseil municipal tiennent à féliciter Mme Chamberland-Rochefort pour cette remarquable reconnaissance de la vie que représente le centenaire de cette lacetcheminoise.

Judith Leblond
Maire suppléant

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.2

MOTION DE REMERCIEMENTS POUR LES COMMANDITAIRES DU CAMP DE JOUR

Monsieur le conseiller Paul Poulin présente une motion de remerciements dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur des commanditaires du camp de jour 2015, à savoir :

Tuiles J.G. L'Heureux	Timber Mart (J.R. Roy centre de rénovation)
Garage Gaston Deblois	Pharmacie Louise Gaumont
Garage Doric Nadeau	Quincaillerie Bricomat inc. (BMR)
Signé Natacha	Construction Claude Gagné & Fred
Cordonnerie La Bottine enr.	Carrières Etchemin inc.
Manoir Lac-Etchemin	Stéphane Langlais, denturologiste
Korvette	Bernard Pouliot & Nathalie Duclos
Garage Rancourt & Côté	Garage Transport de la Station
Bijouterie Etchemin	B. Dupont Auto
Sport'Dinaire enr.	Subway
Banque Nationale	Centre dentaire Paquin
Pièces d'autos GGM inc.	Caisse Desjardins des Etchemins
Assurances Roger Brousseau inc.	Électriciens Jacob & Valentin
Tissus du Lac	Garage Lagrange Toyota
Métro Lac-Etchemin	Dominique Vien, députée de Bellechasse

Ceux-ci ont largement contribué à diminuer le coût des sorties pour les enfants et à augmenter substantiellement le taux de participation pour les sorties du camp de jour qui a connu une forte progression par rapport aux autres années.

Judith Leblond
Maire suppléant

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

160-08-2015

9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés

directs pour juillet 2015 pour la somme de 455 564,04 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 330 215,18 \$ et déboursés directs : 125 348,86 \$" et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

23 juillet 2015

Lettre de remerciements de À petits pas ... 0-5 ans, pour la commandite pour le Bébé Bazar.

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

Aucun point pour cet item.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire suppléant à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter leurs commentaires sur certains sujets, selon leur convenance.

Pour terminer ce point, à son tour, Mme Judith Leblond, maire suppléant, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire suppléant à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Jean-Guy Gosselin propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECÉTAIRE-TRÉSORIER